

## Intimité, sexualité : une épreuve pour les jeunes en prison

Chaque année, les tribunaux pour enfants incarcèrent des jeunes de 13 à 18 ans (avec une moyenne autour de 16,5 ans). Il s'agit le plus souvent de garçons, des classes populaires, prévenus (en attente de jugement) ou condamnés pour des raisons diverses : vols, violences, agressions sexuelles ou viols<sup>1</sup>. La recherche présentée ici porte sur ces jeunes, non sous un aspect pénal ou éducatif, mais à partir de la question de la sexualité, qui inclut également la vie affective et la sociabilité des jeunes, dans et hors de la prison. L'analyse repose sur une enquête qualitative menée en 2016-2017 dans cinq prisons de France métropolitaine (deux établissements pénitentiaires pour mineurs – dont un mixte – et trois maisons d'arrêt avec des quartiers mineurs – dont un au sein d'une maison d'arrêt de femmes)<sup>2</sup>. Ces cinq prisons sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les prisons, comme les personnes enquêtées, ont été anonymisées pour garantir la confidentialité des propos et des observations ; les entretiens ont été enregistrés. Des observations et des entretiens individuels ont été menés auprès de 72 jeunes incarcérés, âgés de 14 à 18 ans (dont 12 filles), tous volontaires pour participer à l'enquête. Parmi elles et eux, 9 sur 72 ont arrêté l'école avant la classe de 6<sup>e</sup>, 39 ont poursuivi leur scolarité jusqu'à mi-parcours au collège et plus rarement jusqu'au baccalauréat. Ils sont issus majoritairement de milieux populaires et leurs parents disposent de faibles ressources économiques. Dans le même temps, des entretiens ont été menés avec 60 professionnels présents au quotidien avec les jeunes (surveillants, éducateurs, enseignants, professionnels de santé).

1. [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/stat\\_CC%202016.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_CC%202016.pdf)

2. Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la Direction générale de la santé, de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et de la Direction de l'administration pénitentiaire. Cet article est extrait du rapport *Sexualité, amour et normes de genre* [1].

### La santé sexuelle, une préoccupation mineure en milieu carcéral

Au vu des propos des jeunes et de ceux des professionnels rencontrés, la santé sexuelle, entendue comme la prise en compte de la sexualité des jeunes et de son contexte (vie affective, rapports de genre, identité) n'est pas une dimension centrale de la prise en charge des mineurs détenus. En effet, aucun acteur n'a pour mission spécifique de faire de l'éducation à la sexualité en prison, hormis la mission générale d'éducation à la sexualité de l'Éducation nationale, inégalement mise en œuvre (en prison comme à l'extérieur de la prison). Certains établissements proposent toutefois (mais occasionnellement) des séances d'information et de discussion sur la sexualité, menées par des professionnels du quotidien carcéral (éducateurs, enseignants, personnels d'unité sanitaire) ou par des associations extérieures, qui parviennent parfois difficilement à s'adapter au contexte carcéral et n'agissent pas en lien avec les acteurs éducatifs de la prison. Pourtant la question de la sexualité, et plus largement de la santé sexuelle, est au cœur de la vie quotidienne et s'impose à tous les professionnels. De leur côté, les jeunes reconnaissent une légitimité à la prison de mener des actions en santé sexuelle à condition qu'elles ne s'apparentent pas à un cours, et qu'elles laissent place à leurs interrogations.

### Une restriction de l'intimité qui fait partie de la peine : l'exemple des menstruations en prison

Si la prison est un lieu de restriction de l'intimité, elle l'est d'autant plus du côté des filles. En effet, l'expérience des menstruations en milieu carcéral a été régulièrement soulevée durant l'enquête. Les filles ayant leurs règles ont expliqué craindre que cela « se voie », du fait des protections hygiéniques sommaires, considérées comme « premier prix », fournies par la prison. Les récits largement partagés mettent en évidence, par

exemple, que les serviettes ressemblent à des serviettes « postmaternité » (sans attaches, plus épaisses, peu absorbantes) – remarque corroborée par les propos des professionnels. Ces protections hygiéniques, souvent imposées (serviettes hygiéniques plutôt que tampon ou autre protection), semblent peu adaptées pour des adolescentes, qui ne sont pas nécessairement à l'aise avec la gestion des menstruations (dont la régularité est variable y compris en raison de l'incarcération), et qui craignent que des taches de sang transparissent à travers leurs vêtements. Certaines filles expliqueront d'ailleurs préférer rester en cellule (en refusant d'aller en classe ou en promenade) pendant leurs menstruations, quitte à être punies par l'administration (notamment en étant privées de télévision pendant plusieurs jours), plutôt que de s'exposer à la vue des femmes et des hommes de la prison (professionnels ou jeunes). Ici, les « solidarités » entre filles observées dans les établissements scolaires ne semblent pas exister.

Le fait que cette question des règles n'apparaisse pas comme une préoccupation des administrations est révélateur de la stigmatisation associée au corps féminin dans la société, accentuée pour ces adolescentes, déjà stigmatisées en tant que détenues. Certaines expliqueront avoir fait l'objet de remarques après avoir demandé à plusieurs reprises des serviettes au cours d'un « même mois », ou suite à une demande de rendez-vous chez le médecin du fait des douleurs associées aux règles – les professionnels leur expliquant qu'il fallait bien qu'elles souffrent un peu », que c'était « normal d'avoir mal » à l'adolescence quand on est une fille. À travers l'exemple des menstruations, les filles incarcérées mettent en lumière combien elles se sentent déconsidérées et stigmatisées en prison, où tout est fait pour leur rappeler qu'elles ne peuvent y avoir une place, contrairement à des garçons, pour qui l'incarcération apparaît davantage, dans un parcours délinquant, comme étant « dans l'ordre des choses ». ●

### Yaëlle Amsellem-Mainguy

Chargée d'études et de recherche et de recherche à l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), chercheuse associée au Cerlis (Centre de recherche sur les liens sociaux) Arthur Vuattoux Maître de conférences à l'université Paris 13, Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux), chercheur associé à l'Injep